

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 08 mars 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 04/03/2023

Date de publication : 13/03/2023

L'an deux mil vingt trois, le huit mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Jules DONZELOT, Mme Yannick CHARRETEUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de M. Alain CONSTANT, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Yannick CHARRETEUR en faveur de M. Michel PAPE.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-002

OBJET : LOTO DES ECOLES : PARTICIPATION COMMUNALE SOUS FORME DE BONS CADEAUX

RAPPORTEUR: Mme Carole PERRIN

Comme chaque année, la commune de Bédoin est sollicitée pour participer au loto des écoles et notamment pour l'attribution de bons-cadeaux, utilisables dans les commerces de la commune, souhaitant s'associer à cette opération.

Il est proposé de renouveler la participation communale à hauteur de 240€ en allouant à chaque école des bons-cadeaux pour un montant de 60 € TTC par lauréat, au profit du loto des écoles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer une participation de 120€ à chacune des deux écoles, matérialisée par des bons-cadeaux pour un montant de 60 €TTC par lauréat qui pourront être utilisés, en une ou plusieurs fois auprès d'un ou plusieurs commerçants de la commune, afin de contribuer à l'organisation du traditionnel loto.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 13/03/2023
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 14/03/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

